Décision 06-D-15 du 14 juin 2006

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la pose et de l'entretien des voies de chemin de fer

Posted on: 22 juin 2006 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Dispositif(s)	Décision mixte Pratique établie Pratique non établie Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	DG Entreprise, TSO, Amec Spie Rail, Vossloh Infrastructure Services, Angelo Meccoli & Cie, STPV, Entreprise Lamblin, R.Vecchietti, Européenne de Travaux Ferroviaires (ETF)

Lire

le texte intégral de la décision
123.51 Ko